

Question orale de Mme Kattrin Jadin à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La prostitution d'étudiants belges"

Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Madame la ministre, le fait que des étudiants se prostituent n'est plus un phénomène neuf et devient de plus en plus fréquent, y compris dans notre pays. En effet, il a été publié, en 2018, que chaque année, plus de 6 000 étudiants belges se prostitueraient, soit 2 % de la population étudiante. Cela touche surtout les étudiants en précarité financière. La crise sanitaire et ses effets économiques renforcent fortement cette précarité et font craindre que le chiffre d'étudiants concernés est en hausse.

Madame la ministre, avez-vous connaissance des statistiques/bilans concernant ces pratiques en 2021? Dans l'affirmative, combien d'étudiants sont-ils actuellement concernés? Quelles mesures (ou mécanismes) d'aide et de soutien fédérales sont-elles actuellement en place afin d'aider ces étudiants? Qu'envisage de faire le SPF responsable afin de rendre ces mesures plus efficaces?

Karine Lalieux, ministre: Madame la présidente, madame Jadin, permettez-moi de vous remercier pour vos bons vœux. Je vous souhaite également une très belle année 2022.

Votre question m'a été transmise par le ministre Van Quickenborne. Vous savez que je ne suis pas vraiment compétente en la matière puisqu'il s'agit des étudiants et de la prostitution. Néanmoins, vu l'importance du sujet, il me semblait nécessaire qu'un membre du gouvernement y réponde.

Nous nous souvenons tous des publicités choquantes et révoltantes aux abords des universités, il y a quelques années, qui vantaient et banalisaient la prostitution étudiante. C'était totalement inacceptable.

Le SPP Intégration sociale ne dispose pas de chiffres en matière de prostitution spécifique aux étudiants.

Par ailleurs, le phénomène semble peu étudié en Belgique. Je n'ai pas connaissance de chiffres plus récents que ceux que vous citez et qui sont déjà bien trop élevés. Cependant, ce phénomène perdure et nous pouvons craindre que la crise le renforce.

La précarité étudiante, quelle que soit sa forme, est un drame, plus encore lorsqu'elle touche à l'intégrité physique et lorsqu'elle pousse des jeunes, en particulier des jeunes femmes à se mettre en danger (violence, santé, criminalité, bien-être psychologique, etc.).

En temps normal et en temps de crise d'autres solutions existent. Aucun jeune ne devrait devoir en arriver là pour subvenir à ses besoins.

Outre les bourses d'études et les services sociaux des établissements, les jeunes ne doivent pas hésiter. Je sais qu'il est compliqué de pousser la porte des CPAS. Il n'y a aucune honte à cela, au contraire. J'aime rappeler qu'en matière de jeunesse, il n'y a pas de dépenses, il n'y a que des investissements.

Les CPAS disposent des moyens pour soutenir les jeunes dans le cadre de leurs études, que ce soit des aides financières ponctuelles, des aides matérielles, de la guidance psychologique ou encore le revenu d'intégration sociale (RIS). Dans le cadre de mes missions de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale, et dans ce contexte de crise, je tiens à soutenir les jeunes – étudiants ou non – avec des mesures ciblées et concrètes, avec un renforcement des moyens disponibles.

Nous avons dégagé 24 millions d'euros pour les CPAS pour les jeunes de 18 à 25 ans. C'était il y a près d'un an et cela vaut encore jusque fin mars.

Nous avons supprimé la discrimination entre les étudiants boursiers et non boursiers pour les jeunes bénéficiaires du RIS ayant un job étudiant. Il y a la prime covid pour les bénéficiaires du RIS, le renforcement et l'accompagnement des jeunes par les CPAS via une subvention du PIIS. Il y a 3 millions pour la santé mentale. Nous avons aussi renforcé l'aide alimentaire et les moyens pour lutter contre la précarité menstruelle. Il faut faire connaître ces moyens.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de lutte contre la pauvreté, il y aura un regard au niveau des jeunes puisque nous travaillons avec la FEF, le Forum des Jeunes, Scanner, etc.

J'ai aussi appelé à la création au mois de février 2021 d'une CIM jeunesse au début de la crise. Je me réjouis du fait qu'elle se tiendra prochainement.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous avez rappelé les initiatives que vous prenez pour réduire cette précarité financière dont souffrent certains étudiants.

Il serait important et utile d'avoir des canaux d'information beaucoup plus ciblés vers ces étudiants qui souffrent, et qui ont parfois recours à la prostitution. Nous devons absolument combattre ce phénomène grave et je serai toujours à vos côtés pour ce faire.